

M. SUTHERLAND : L'honorable ministre met-il la déclaration en doute ? Elle a été faite il y a un an, devant la Chambre, par un membre du parlement.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Elle n'a pas pu être faite et elle n'était pas fondée parce qu'il n'a pas été déclaré coupable il y a un an.

M. BOWERS : L'honorable ministre le lira dans les *Débats*.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je ne verrai pas qu'il a été déclaré coupable.

M. BOWERS : Non, mais que j'ai porté une accusation contre lui.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Certainement, et il a été destitué de sa position d'officier des pêcheries. La poursuite était pendante, mais il n'avait pas été déclaré coupable.

M. DAVIES (L.P.-E.) : Il est aujourd'hui percepteur des douanes à Sandy Cove.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je n'ai rien à faire avec le ministère des Douanes, et tout cela est du nouveau pour moi ; je n'avais pas la moindre idée qu'il était percepteur des douanes. J'avais affaire à lui en sa qualité d'officier des pêcheries. Un homme peut occuper deux de ces petits emplois. C'est en sa qualité d'officier des pêcheries qu'il a été poursuivi, trouvé coupable et destitué.

M. SUTHERLAND : En écoutant la discussion il m'a semblé très étrange que cet homme fut encore à l'emploi du gouvernement. J'ai essayé de signaler ce fait à la Chambre et aux ministres d'une manière très respectueuse, et je ne crois pas qu'il soit très convenable pour un membre du gouvernement, entouré de ses collègues, qui peuvent le renseigner, de nier un énoncé, fait dans cette Chambre et que nous devons considérer comme exact, à moins qu'il ne fût en possession de faits le justifiant de contredire cet énoncé.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je ne l'ai pas nié, car je n'avais pas l'occasion d'aller aux informations.

M. SUTHERLAND : Vous avez apparemment essayé d'insinuer que je faisais un énoncé inexact.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : J'ai dit que l'honorable député ne pouvait pas être dans le vrai en affirmant que tout cela avait été signalé à l'attention du gouvernement l'an dernier, parce que, comme le sait l'honorable député de Digby (M. Bowers) la poursuite était alors pendante et la culpabilité n'était pas établie. Il a été trouvé coupable pendant les vacances.

M. SUTHERLAND : Les accusations avaient été portées.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Certainement, et une poursuite avait été intentée.

M. SUTHERLAND : Il semble assurément étrange, qu'après que des informations eurent été données au ministre de la Justice, qui s'était montré fier de nous déclarer qu'il désirait de toutes

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

ses forces supprimer la fraude et qu'il était même sévère dans l'administration de la justice—il est assurément étrange qu'après avoir été informé de la conduite frauduleuse de cet homme, il l'ait gardé à l'emploi du gouvernement comme percepteur des douanes. Quelle réponse l'honorable ministre a-t-il à faire ? Ce n'est pas par de vaines paroles qu'il peut donner une réponse satisfaisante. Quelle est l'opinion du gouvernement ? Devrait-on permettre à cet homme d'occuper cette position ? Va-t-on dire au peuple qu'un homme qui a été trouvé coupable d'obtention d'argent par fraude restera au service du gouvernement, que son amende lui sera remise et que le gouvernement sera appelé à payer les frais considérables qu'a entraînés sa condamnation ?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je ne savais pas dans le temps que le Contrôleur des douanes était absent, mais il va sans dire que ces renseignements vont lui parvenir très promptement, et que des mesures immédiates vont être prises.

M. BOWERS : J'ai soumis la question par écrit au Contrôleur des douanes.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Était-ce avant que cet homme eut été trouvé coupable ou après ?

M. BOWERS : C'était avant. J'avais déclaré publiquement dans cette Chambre, je crois, et si ce n'était pas dans cette Chambre, c'était dans une lettre que je lui avais adressée, que cet homme avait fait venir de Boston à Sandy Cove des effets à bord d'un bateau, en disant au capitaine qu'il n'avait pas besoin de les passer à la douane, vu que le gouvernement lui permettait de les importer sans cette formalité, parce que c'était pour l'usage de sa famille. Si le ministre de la Justice s'en souvient, alors qu'il était ministre de la Marine et des Pêcheries, je lui fis part de la chose à son bureau. Il envoya chercher les documents et fit venir un de ses officiers. Il avait été absent en France et ne savait rien de l'affaire avant que je l'en eusse informé. Il demanda au sous-ministre pourquoi l'on ne s'était pas occupé de l'affaire jusque là, ajoutant : Prenez immédiatement ces documents et envoyez-les au ministre de la Justice, et nous allons décapiter cet homme—ou quelque chose dans ce sens. J'appelai l'attention sur cette affaire dans la Chambre, je crois, et le ministre me dit de formuler une accusation par écrit, ce que je fis, et je lui envoyai la lettre du citoyen de Sandy Cove qui avait porté l'accusation. J'exonère absolument l'ancien ministre de la Marine et des Pêcheries de toute connivence dans ces fraudes relatives aux primes accordées aux pêcheurs.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Merci.

M. BOWERS : Je crois que l'honorable ministre a fait son devoir à ce sujet. J'aime à rendre à chacun ce qui lui est dû. Je lui ai signalé deux ou trois cas dans le comté de Digby où des primes devraient être accordées, mais ne le sont pas. Quant à ces \$4,000, j'aimerais apprendre de la bouche d'un ministre à quoi elles sont destinées. Si le comté de Digby paie les frais de ses procès et que les autres comtés fassent la même chose, à quoi ce montant est-il destiné ?

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Il est sans doute destiné au paiement des honoraires des avocats employés dans ces causes.